



l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)

Le concours d'accès à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) pour l'année universitaire 2009/2010 aura lieu le dimanche 12 juillet 2009 à 8h00 à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques et Sociales, Souissi, Rue Mohamed Ben Abdellah Er-regragui, Madinat Al Irfane, Rabat.

Conditions d'admission :

Pour être admis à poursuivre leurs études à l'ISIC les candidats doivent satisfaire à deux conditions :

- Remplir les conditions de présélection
- Réussir les épreuves du concours

La présélection :

La sélection des dossiers des candidats admis à passer le concours est supervisée par une commission constituée de professeurs de l'ISIC et de responsables administratifs.

Les conditions de la présélection :

- être titulaire du baccalauréat toutes séries ou de tout autre diplôme reconnu équivalent pour les années 2008 ou 2009
- avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 13/20.
- avoir une note d'examen égale ou supérieure à 12/20 en langue arabe et en langue française pour les titulaires d'un Baccalauréat littéraire.
- avoir une note d'examen égale ou supérieure à 13/20 en langue arabe et en langue française pour les titulaires des autres séries de Baccalauréat.
- avoir une note d'examen en 2ème langue étrangère égale ou supérieure à 10/20 pour toutes les séries de Baccalauréat.
- être âgé de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au premier octobre 2009.
- le concours de l'ISIC est ouvert aussi dans la limite de 10% de l'effectif admis aux candidats fonctionnaires âgés de 35 ans au plus et qui ont effectué 3 ans de service dans le domaine de l'information et de la communication dans un emploi classé dans l'échelle 7.

I) Dossier d'inscription au concours :

- 1) Demande de participation au concours
- 2) Formulaire d'inscription à retirer auprès de l'administration de l'ISIC ou à télécharger du site de l'ISIC , et à remplir en arabe ou en français en fonction de la langue retenue par le candidat pour le concours. Ce choix est définitif et détermine la section des études (en arabe ou en français), dans laquelle sera inscrit l'étudiant.
- 3) Copie certifiée conforme du relevé de notes du baccalauréat et de l'examen régional délivrés par l'Académie aux candidats titulaires du baccalauréat.
- 4) Copie de la carte d'identité nationale.
- 5) Extrait d'acte de naissance.
- 6) Deux enveloppes timbrées affranchies à l'adresse du candidat.
- 7) Deux photos.

8) Autorisation de participation au concours délivrée aux fonctionnaires par l'administration de tutelle et qui précise que l'intéressé exerce dans le domaine de l'information et de la communication.

9) Copie de l'arrêté justifiant 3 ans de service dans un emploi classé à l'échelle 7.

Dépôt de dossier :

1- Pour les étudiants, les dossiers d'inscription doivent être déposés ou envoyés à l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication, Avenue Allal el Fassi, Madinat Al Irfane, BP 6205 Rabat Instituts, Rabat.

Dernier délai de dépôt :

- le 26 mai 2009 à 16h30 pour les bacheliers 2008

- le 05 juin 2009 à 16h30 pour les fonctionnaires

- le 26 juin 2009 à 16h30 pour les bacheliers 2009

2 – Les candidats fonctionnaires doivent transmettre leurs dossiers Sous Couvert de la voie hiérarchique.

N.B : - Les candidats ne seront acceptés définitivement qu'après vérification des notes présentées dans le dossier de candidature.

- Le régime de l'Institut est l'externat

II - Les épreuves du concours :

NB : Les candidats doivent dès la première épreuve choisir la langue (l'arabe ou le français) dans laquelle ils passeront le concours. Les études à l'ISIC sont en effet organisées en deux sections : l'une arabisante et l'autre francisante.

Le concours d'accès à l'ISIC est organisé en deux temps : l'écrit et l'oral.

1- Les épreuves écrites :

a. une dissertation sur un sujet d'ordre général.

b. un résumé de texte (cette épreuve comporte aussi un exercice de traduction de l'arabe vers le français ou du français vers l'arabe)

c. un questionnaire de culture générale

d. une épreuve de 3ème langue (Anglais, Espagnol, Allemand ou Italien)

2- L'examen oral :

L'oral est ouvert aux candidats ayant été admis à l'écrit.

L'épreuve orale consiste à passer un entretien avec un jury.

Pour plus d'informations, contactez le service des affaires estudiantines

(Tel : (212) 5 37 68 13 81)

www.isic.ma